

Image not found or type unknown



LIQUIDATION DU REGIME MATRIMONIAL

Par **ALLAIS**, le **07/02/2013** à **14:09**

JE SUIS ACTUELLEMENT DIVORCE. JE DOIS ALLER CHEZ LE NOTAIRE POUR LA LIQUIDATION DU REGIME MATRIMONIAL.

CELUI CI ME DIT QUE DANS MON CAS LA COMMUNAUTE ETANT DEFICITAIRE ET DONC AUCUNE RECOMPENSE NE PEUT ETRE RETENUE.

EST CE VRAI ET QUEL EST LE TEXTE DE LOI OU JE PEUX TROUVER CONFIRMATION DE CETTE REPONSE